RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 14390
Numéro SIREN : 753 942 671
Nom ou dénomination : ABG

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 39917



20210399172020

DATE DEPOT : 02/06/2021

N° DE DEPOT : 39917

N° GESTION : 2019B14390

N° SIREN : 753942671

DENOMINATION : ABG

ADRESSE : 39 avenue d'Iéna 75016 Paris

MILLESIME : 2020

LPS8573460

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 4 JUIN 2021
Sous le N° : 39917

ABG
Société par actions simplifiée
au capital de 389 000 euros
Siège social : 39 avenue d'Iéna, 75016 PARIS
753 942 671 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 06 MAI 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 73 940 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 940 euros
A la réserve légale	3 697 euros
Solde	70 243 euros
A titre de dividendes Soit 0,26 euros par action	10 000 euros
Le solde	60 243 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire

ADG

N°2033 A - 2020

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 31/12/2020 ③	Net 31/12/2019 ④
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial 010		012			
	- Autres 014	7 629	016	3 376	4 253	3 918
Immobilisations corporelles	028	21 570	030	9 377	12 193	17 586
Immobilisations financières (1)	040	388 000	042	233 236	154 764	388 000
(5) TOTAL I	044	**417 199**	048	**245 989**	**171 210**	409 504
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			630
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	10 333	070		10 333	1 200
Autres créances (3)	072	462	074		462	25 409
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	430 174	086		430 174	101 620
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	**440 969**	098		**440 969**	128 858
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**858 168**	112	**245 989**	**612 179**	**538 362**

PASSIF			31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	120		389 000	389 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126		507	
Réserves règlementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres) 131	132		9 628	
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136		73 940	10 135
Provisions règlementées	140			
TOTAL I	142		**473 075**	399 135
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		2 550	2 674
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) 169	172	136 553	136 553	136 553
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176		**139 103**	139 227
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180		**612 179**	**538 362**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo acquises	182	2 355
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo cédées	184	

Certifié conforme à l'original

APG

N°2033 B - 2020

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2020 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	290	
Production vendue biens		215	214		
Production vendue services		217	218	12 550	1 208
Production stockée			222		
Production immobilisée			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**12 840**	1 208
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	1 119	
Variation de stock (marchandises)			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier / immobilier)		242	3 213	12 022
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244		330
Rémunérations du personnel			250		
Charges sociales			252		
Dotations aux amortissements			254	7 413	5 340
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262		20
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**11 745**	17 713
I - Résultat d'exploitation (I - II)			270	1 094	-16 505
Produits financiers		III	280	306 150	26 640
Produits exceptionnels		IV	290		
Charges financières		V	294	233 236	
Charges exceptionnelles	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct)	VI	300	68	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices		VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	**73 940**	10 135
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	**73 940**	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés 247		Ecarts valeurs 248	330	107 304	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997

Déductions

Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct defense (44 terdecies)	127				
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duo)	991	Pôles de competitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex)	992		342		
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv outre mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	340				
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction except (art 39 decies B)	645		350	290 843	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction except (art 39 decies D)	648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352		354	109 598
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	15 173	(dont imputés sur le résultat)		360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370		372	109 598

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2020

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2020 Montant
PENALITES	68
PROVISION TITRES DE PARTICIPATION	107 236

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2020 Montant
DIVIDENDES PERCUS REGIME MERE-FILLE	290 843

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2020 Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) | Désignation de l'entreprise | ABG

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410	5 274	412	2 355	414		416	7 629	
Immobilisations corporelles	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460	21 570	462		464		466	21 570	
	- Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	388 000	482		484		486	388 000	
TOTAL		**490**	**414 844**	**492**	**2 355**	**494**		**496**	**417 199**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	1 356	502	2 020	504		506	3 376
Immobilisations corporelles	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	- Matériel de transport	550	3 984	552	5 393	554		556	9 377
	- Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		**570**	**5 340**	**572**	**7 413**	**574**		**576**	**12 753**

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

ABG

N°2033 D - 2020

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	ABG

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632	233 236	634		636	233 236
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	233 236	684		686	233 236

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, aménag. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B	780		

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	15 173
	- Imputés	983	
	- Reportables	984	15 173
	- De l'exercice	860	109 598
Total des déficits restant à reporter		870	124 771

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI	325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 568
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	846
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

ABG N°2033 E - 2020

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2020 Néant [x]

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL II		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL III		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et uo mono-établissement au sens de la CVAE, veoillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, voos serez alors dispensé du dépôt du formulaire o° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du _____	au	
Date de cessation		186	

ABG

N° 2033 F - 2020

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2020 — Néant ☐

N° SIREN		753942671
Dénomination de l'entreprise		ABG
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	39 avenue d'Iéna
	- Code postal	75016
	- Ville	PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	38 900

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° et voie — Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1) MME — Nom patronymique / Prénom GUENANT BERANGERE

Nom marital — % de détention 100 00 — Nb de parts ou d'actions 38 900

Naissance : Date 05/12/1978 — N° Département 86 — Commune CHATELLERAULT — Pays FR

Adresse : N° et voie 5, rue Bellenot — Code postal 92700 — Commune COLOMBES — Pays FR

ABG

N° 2033 G - 2020

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

N° SIREN		753942671
Dénomination de l'entreprise		ABG
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	39 avenue d'Iéna
	- Code postal	75016
	- Ville	PARIS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	2

Forme juridique SCI — Dénomination RAISON SAINT JEAN

N° SIREN (si société établie en France) 352465439 — % de détention 33.30

Adresse : N° et voie Avenue du Téléport

Code postal 86360 — Commune CHASSENEUIL DU POITOU — Pays FR

Forme juridique SCI — Dénomination VILLENEUVE

N° SIREN (si société établie en France) 493408207 — % de détention 30.00

Adresse N° et voie Avenue du Téléport

Code postal 86360 — Commune CHASSENEUIL DU POITOU — Pays FR